

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 582

présenté par
M. Lovisolo et M. Didier Paris

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Ce bilan est la synthèse des rapports départementaux rédigés par chaque service déconcentré départemental de l'État. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet article est de demander un bilan afin de proposer des adaptations aux différents dispositifs permettant de répondre à la lutte contre l'artificialisation tout en prenant compte toutes les problématiques impactées par elle.

Il n'est pas précisé qui aura la charge de ce rapport. Cet amendement vise à préciser que ce bilan sera piloté par chaque services départementales déconcentrés de l'Etat.